

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 26 Mars 2010

L'an deux mil dix, le vendredi vingt six mars à dix neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans la grande salle de la mairie de l'Isle Adam sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI.

Etaient présents :

Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président

MM. Roland GUICHARD, Joël BERNIOT, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, (Vice - Présidents). Mmes et Mrs. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Danielle PORTHE, Jean-Dominique GILLIS, Claudine MORVAN-LEBREC'H, Michel PASSANT, Jacques CORMERY, Jean-Paul HUNAULT, Loïc LE BIHAN, Michel MANCHET, Michèle BOUCHET, Corinne VASSEUR, Albert ALFANDARI, Christian DEGHAYE, Anne-Marie LAMBEL.

Etaient absents représentés :

Mr Bruno MACE pouvoir à Mr PONIATOWSKI Mr Jean DELIGNIERES pouvoir à Mr DAGONET Mr Philippe LEBALLEUR pouvoir à Mr TARDIF Mme Elodie THABOUREY pouvoir à Mme VILLALARD Mme Isabelle MULLER-QUOY pouvoir à Mme VASSEUR Mme José LOHYER pouvoir à Mr BEMELS

Etaient absents excusés: Mr Pierre AUSSEL et Mme Nicole DODRELLE

Secrétaire de séance : Mr Loïc LE BIHAN

La séance est ouverte à 19 heures. Monsieur Le Président rend hommage à Monsieur PIOLET Christian, membre du Conseil Communautaire et élu de Parmain, récemment décédé.

Il installe son remplaçant, Monsieur Loïc LE BIHAN dans ses fonctions de Conseiller Communautaire. Monsieur LE BIHAN participera aux commissions « politique financières et personnel » « Solidarité, sociale et services de proximité ». Il sera membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

Information du président :

Monsieur Le Président félicite les membres du groupe de travail pour l'organisation de la fête des jeux en bois qui a été une réussite.

Madame Morvan-Lebrec'h indique que la fête des jeux en bois organisée par la Communauté de Communes les 4, 5 et 6 février 2010 a été un franc succès. Plus de 2 700 personnes ont fréquenté la fête sur trois jours.

1 382 enfants accompagnés d'enseignants et de bénévoles (plus de 150 personnes) des 7 communes de l'intercommunalité ont été accueillis jeudi 4 et vendredi 5 février (15 écoles - 56 classes)

La journée du samedi 6 février a vu 1 208 visiteurs venir jouer au Centre Sportif Amélie Mauresmo dont 552 adultes et 656 enfants. Toutes les communes de l'intercommunalité étaient représentées mais aussi plusieurs communes hors du territoire communautaire.

Le coût de cette manifestation a été moins élevé que prévu grâce aux aides reçues des sociétés Kéolis, Lacroix, Giraux, Mooving et du Crédit Mutuel. La Ville de L'Isle-Adam a mis à la disposition de la Communauté de Communes gratuitement le gymnase ainsi que le personnel nécessaire pour l'installation et le démontage de la salle.

Monsieur Le Président demande à Monsieur BEMELS en charge de la rénovation urbaine de faire le point sur ce dossier

Pierre BEMELS explique qu'une réunion avec l'ANAH s'est déroulée en janvier dernier. Dans un premier temps, il convient d'établir un cahier des charges sur l'ensemble des communes intéressées et d'établir un diagnostic afin de définir le moyen le plus adapté à la réalisation des objectifs communaux.

Une étude pré opérationnelle sera ensuite réalisée sur une période de 3 à 6 mois. A la suite de quoi, il faudra définir les modalités d'intervention.

L'Intercommunalité sera assistée en permanence par l'ANAH, le Conseil Général, la DDASS et la DDEA qui participeront au groupe de travail.

Une convention devra être signée entre le Président de la Communauté de Communes et le Préfet qui déclenchera, pour les particuliers qui en feront la demande, les aides dans le cadre des rénovations mises en place.

Monsieur PONIATOWSKI précise qu'à la fin de ce processus qui se déroulera sur plusieurs mois, il conviendra pour la Communauté de Communes de définir si oui ou non elle participe financièrement dans les projets de rénovation.

1. Procès verbal de la réunion du 10 décembre 2009

Le procès verbal de la réunion du 10 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

2. Subvention à l'harmonie intercommunale

L'Harmonie a participée cette année à de nombreuses manifestations des communes de l'Intercommunalité et son planning pour 2010 est déjà rempli.

Elle sollicite une subvention afin de répondre aux frais de participation et d'équipement nécessaires à son activité.

Après l'exposé de Roland GUICHARD, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer à l'harmonie intercommunale une subvention de fonctionnement à hauteur de 7 000 €.

3. Fonds de concours voirie 2010

Monsieur BEMELS énonce les conditions d'obtention du fonds de concours. Il indique que le bureau communautaire souhaite une évolution en faveur des petites communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder comme les années précédentes aux communes qui en feront la demande et dans le respect des conditions définies par l'article L.5214-16 –V du Code Général des Collectivités Locales, un fonds de concours destiné à financer une partie des dépenses liées aux travaux de voirie.

Le fonds de concours voirie sera accordé à hauteur de 20% du montant HT des travaux avec un minimum de 5 000 € accordé pour les communes de Béthemont la Forêt et de Chauvry et de 10 000 € pour la commune de Villiers Adam.

Monsieur PONIATOWSKI souligne l'importance de cette modification qui permettra de soulager d'avantage les budgets des petites communes.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder aux communes qui en feront la demande et dans le respect des conditions définies par l'article L.5214-16 –V du Code Général des Collectivités Locales, un fonds de concours destiné à financer une partie des dépenses liées aux travaux de voirie.

Le taux de l'aide inscrite au fond de concours est de 20 % avec un minimum de 5 000 € pour les communes de Béthemont la Forêt et Chauvry et de 10 000 € pour la commune de Villiers Adam.

4. Vote des taux 2010

TAUX D'IMPOSITION:

Vu l'article 27 des statuts stipulant que le régime fiscal de la communauté de communes est celui de la fiscalité additionnelle

Vu le débat d'orientation budgétaire, il est proposé :

de fixer, pour l'exercice 2010, le taux de chacun des impôts directs, comme suit :

Taxe d'habitation:	0,360
Taxe sur le foncier bâti:	0,387
Taxe sur le foncier non bâti:	1,562
Contribution foncière des entreprises (2 ^{ème} part du remplacement de la TP)	0,446

Le produit attendu est estimé à 339 651 €.

Monsieur HUNAULT s'interroge sur l'augmentation des taux chaque année.

Monsieur GUICHARD indique que l'augmentation peut être examinée en taux ou en euros par habitant. Dans ce dernier cas l'augmentation est minime, les taux étant très faible.

Monsieur PONIATOWSKI précise qu'effectivement l'augmentation est de 1,77 € par habitant que l'augmentation des taux est due aux différentes actions menées par l'intercommunalité notamment la subvention voirie aux communes.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Commune	Taux
Béthemont la Forêt	9,80
Champagne sur Oise	11,82
Chauvry	11,64
L'Isle Adam	8,95
Parmain	9,80
Presles	13,05
Villiers Adam	13,46

Le produit attendu est estimé à 3 131 384 €

Le produit des taux comprend la maintenance des bacs ordures ménagères et pour l'Isle Adam la mise en œuvre d'un système enterré d'ordures ménagères dans les quartiers de Nogent et du Pâtis

Monsieur TARDIF précise que les taux sont en baisse par rapport à 2009 notamment dû à l'augmentation de la population et au changement de prestataire de service.

Après en avoir délibéré, les taux proposés sont votés à l'unanimité.

5. Budget prévisionnel 2010

Après présentation par Monsieur GUICHARD, le budget prévisionnel 2010, est adopté à l'unanimité, en équilibre des recettes et des dépenses :

En investissement à hauteur de 48 463 €

En fonctionnement à hauteur de 3 935 714 €

6. Demande de subvention au titre de la DGE 2010 pour la vidéo protection

Monsieur BEMELS explique que la Communauté de Communes est éligible à la Dotation Globale d'Equipement 2010 financé par l'Etat, dans le cadre de la vidéo protection. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 433 000 € HT soit 517 868 € TTC. Une aide à hauteur de 25 % du montant HT des travaux peut être sollicitée.

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DGE 2010 dans le cadre de la vidéo protection.

7. Renoncement à la contractualisation départementale en matière d'aide à l'investissement

Monsieur GUICHARD indique que lors de sa séance du 15 janvier 2010, le Conseil Général a décidé la mise en place d'un contrat départemental de contractualisation.

Ce contrat d'une durée de 4 ans remplace les aides jusqu'alors accordées en soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités. Une enveloppe globale pour ces deux collectivités est répartie par commune.

C'est sur la part de ces enveloppes communales que sera prélevé le financement des projets intercommunaux.

L'article 3.1 2éme alinéa du règlement des contrats départementaux prévoit « ... les montants des enveloppes communales fixées par le Conseil Général pourront, .., à la demande de la/des communes, faire l'objet d'un prélèvement fléché (minima 20 %) destiné à financer la participation de la/des communes à un ou des projets intercommunaux ».

Le conseil communautaire avait sollicité, en 2009, une subvention du Conseil Général pour la vidéo protection. Cette demande n'a pas, à ce jour, été satisfaite. Elle entre dans le cadre de la contractualisation communale à venir.

Le bureau communautaire souhaite qu'aucun prélèvement ne soit opéré sur les enveloppes communales. A cette fin, il convient que des délibérations conjointes soient établies par la Communauté de Communes et par chacune des communes pour acter de cette décision.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renoncer à la demande de subvention du Conseil Général au titre de la vidéo protection faite en 2009, et de n'effectuer aucune demande dans le cadre des contrats départementaux 2010/2013.

Monsieur CORMERY souhaite que figure sur les bulletins d'informations des communes mais également sur le Lien, l'effort de la Communauté de Communes à l'égard des petites communes à ce sujet.

Monsieur BEMELS souligne que ce dossier justifie également une augmentation des impôts.

8. Manager de ville : demande de subvention 2éme tranche

En réunion plénière du 29 juin 2007, il a été décidé de mettre en place sur le territoire de la Communauté de Communes, un poste de Manager de Ville.

Une convention de 3 ans a été signée avec la Chambre du Commerce et d'industrie de Versailles. Le poste est subventionné par l'Etat à travers le FISAC, le Conseil Général et la Chambre du Commerce. Pour financer la première année, une demande de subvention a été adressée à ces organismes.

Cette demande doit être renouveler pour la deuxième année.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide de l'Etat à travers le dispositif FISAC et celle du Conseil Général pour le financement d'un manager de ville, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Communauté de Communes de la Vallée de l'Cise et des Trois Forêts